

* * * * *

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07/09/2015

A 18H30, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 03/09/2015.

Sont présents :

- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Pascal COTTE, 1^{er} adjoint,
- M. Claude FACHE, 2^{ème} adjoint
- M. Alain BERTHOLET, 3^{ème} adjoint
- M. Philippe ROSTAIN
- M. Gérald CHENAVIER
- Mme Marinette PASQUALINI
- M. Carlo DAGHENA
- M. Hervé COMBE
- Mme Valérie Bensaada
- M. Jean-Pierre TOURTET

Représentés :

- M. Christelle ALLEMAND (pouvoir à M. Pascal COTTE)
- M. Patrick GAILLARD (pouvoir à M. J.P. COYRET)
- M. Philippe ROUSSEL (pouvoir à Mme V. Bensaada)
- M. Yves FOUNAU (pouvoir à M. Carlo DAGHENA)

Est Absent : néant

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 28/07/2015
2. Choix du prestataire pour la création de l'aire de jeux et du terrain multi-sports
3. Décisions modificatives
4. Blason
5. Plan Communal
6. Site internet
7. Programmation réunion Commissions
8. Numérotation
9. Divers

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28/07/2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents et représentés.

2/ Choix du prestataire pour la création de l'aire de jeux et du terrain multi-sports

Monsieur le Maire informe les conseillers du résultat de l'appel d'offre relatif à la création de l'aire de jeux et du terrain multi-sports.

Malgré que 36 entreprises aient demandé le dossier, une seule offre a été reçue, provenant de la Routière du Midi, cette offre aboutissait à 160 000 €, montant beaucoup trop élevé par rapport aux prévisions et au financement envisagé.

Il a été décidé en commission de supprimer certains postes qui n'étaient pas d'un intérêt majeur, notamment la rampe d'accès, onéreuse car assez longue, le déplacement du jeu de boules, certaines prestations ont été revues à la baisse, de sorte que le chiffre total a été sensiblement réduit par le bureau d'étude A.E.V.

Avec ces nouvelles conditions, la Routière du Midi a fait une proposition à 77 000 €, montant qui permet d'envisager la viabilité du projet, mais qui laisse un surcoût d'environ 22 K€.

Après discussion, il apparaît qu'un décalage des travaux en partie sur l'année 2016 permettrait de décaler le surcoût sur l'année suivante.

M. COTTE fait remarquer que cette opération va néanmoins grever de 22 K€ la possibilité d'investissement sur 2016.

Le projet paraissant néanmoins très souhaitable pour la Commune, et compte tenu des prix revus à la baisse, l'ensemble des conseillers est d'accord pour accepter le deuxième devis de la Routière du Midi, et pour lancer l'opération.

3/ Décisions modificatives

M. COTTE présente les décisions modificatives, à adopter :

3.1.- Une somme de 3 048 € de titres de recettes annulés à la suite de l'abandon d'un permis de construire, dans le budget « eau assainissement ». Une délibération avait été prise le 27/11/2014 pour l'annulation du titre mais la somme n'avait pas été inscrite au budget prévisionnel.

3.2.- Un dépassement de 208.46 € est apparu au chapitre 21 (investissement) du budget général.

Il est proposé de régulariser par un prélèvement de la même somme sur le budget fonctionnement article 60632 (fournitures, petits équipements).

Deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

4/ Blason

M. Hervé COMBE fait part de l'avancement du projet d'adoption d'un blason communal. Le visuel avait déjà été adopté en conseil municipal.

Il convient d'adopter également le descriptif de ce blason dans le langage adéquat, après acceptation par les archives nationales.

Le descriptif est le suivant :

Parti : au premier losangé d'argent de gueules, au second coupé au premier écartelé en premier et quatrième d'azur aux trois fleurs de lys d'or et au deuxième et troisième d'or au dauphin d'azur, crêté, barbé, loré, peautré et oreillé de gueules et au deuxième d'or à quatre pals de gueules, au chef d'or chargé de deux arbres de gueule.

L'ensemble des conseillers adopte le visuel, ainsi que le descriptif dans sa terminologie héraldique. Ce descriptif sera validé une fois l'avis de la commission.

5/ Plan Communal

Monsieur le Maire rappelle que le stock de plans de la Commune à la disposition du public vient à épuisement et nécessite une actualisation. Une proposition a été faite par une entreprise spécialisée, située à ST LAURENT DU VAR, qui se rémunère avec un financement par des annonceurs.

Quelques conseillers municipaux regrettent que la Commune, avec un tel système ne dispose pas d'informations sur le choix des annonceurs et le coût des insertions, et proposent d'étudier une solution plus locale. M. COTTE fait remarquer que la Commune ne peut pas elle-même demander des contributions à des entreprises et payer un imprimeur, sauf à entraîner des complications trop lourdes par rapport à l'enjeu.

Certains conseillers proposent de consulter un ou deux imprimeurs locaux afin de savoir s'ils accepteraient de se faire financer par des annonceurs, lesquels seraient contactés par deux ou trois conseillers municipaux qui sont volontaires pour effectuer ces démarches.

Il est décidé d'attendre le résultat de ces investigations avant de prendre une décision.

6/ Site internet

M. Gérard CHENAVIER informe le conseil municipal de l'avancement de ses travaux, le site Internet de la Commune est quasiment terminé et bientôt opérationnel.

Il faudra une petite formation en interne de la secrétaire de Mairie pour lui permettre d'alimenter régulièrement le site et le faire vivre.

Quelques détails restent à modifier. M. CHENAVIER est remercié pour son implication dans cette opération.

7/ Programmation Réunion Commissions

Il est proposé une réunion ouverte de la Commission Urbanisme, pour mettre au point le Cahier des Charges des voiries des lotissements, préalablement à une rétrocession de voirie à la Commune.

M. Carlo DAGHENA programmera la réunion.

8/ Numérotation

Il apparaît qu'il manque des numéros dans la numérotation des maisons sur le territoire communal.

Monsieur le Maire demande un ou deux volontaires pour vérifier au cas par cas les numéros manquants et les éventuels ajouts.

M. DAGHENA se propose, ainsi que M. CHENAVIER.

9/ Questions diverses

A/ Salle polyvalente :

Monsieur le Maire informe qu'un certain nombre de produits de location ont été perdus au cours de l'été, du fait de réservations qui n'ont pas été concrétisées par certaines personnes, ce qui est dommageable pour les finances communales.

Le conseil municipal est d'avis, à l'unanimité, de modifier le règlement d'usage de la salle polyvalente pour mettre en place le versement de 30% d'arrhes dans les 8 jours de la réservation, à défaut de quoi la réservation sera caduque.

M. CHENAVIER fait part de certaines réflexions qui lui ont été faites par des usagers de la salle, qui paraissent parfois pertinentes, ainsi :

1. - la vaisselle qui existe est dépareillée : il est décidé de l'enlever, car elle ne figure pas dans le matériel à disposition.

Les placards pourront être nettoyés.

2.- la question du matériel de nettoyage est posée : faut-il ou non en fournir aux usagers ? Les avis sont partagés.

Un minimum de matériel pourra être laissé sur place et figurer dans l'état des lieux.

3.- concernant la saleté de certaines parties du local, il est décidé d'envisager un grand nettoyage annuel qui pourra être fait par une entreprise. M. CHENAVIER ajoute que quelques petites réparations pourront être faites par des conseillers municipaux volontaires.

4.- M. Jean-Pierre TOURTET rappelle qu'il faut que le SIVU de l'ECOLE remette en place les tables et les chaises le vendredi, cela n'a pas été fait à plusieurs reprises.

B/ Mme PASQUALINI évoque une assemblée générale de l'A.D.M.R. qui s'est tenue le 22 juin dernier. On lui a fait part de l'existence d'ateliers qui pourraient intéresser les seniors de la Commune. Une démonstration de ces ateliers est prévue pour le 15 septembre au matin.

C/ M. CHENAVIER informe de la création d'un groupe musical sur la Commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H00.

Signatures :